

MAIRIE DE FEIGNEUX

4, Grande Rue - 60800 FEIGNEUX
☎ 03 44 59 03 05 Fax: 03 44 87 25 46

Extrait du registre des délibérations de la commune de FEIGNEUX Séance du 18 décembre 2014.

L'an deux mil quatorze, le dix-huit décembre, à vingt heures et vingt minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Feigneux, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances.

Présents : CAVALETTI Véronique, Maire,
Patrice HURAUX, GENON Francis, WAECHTER Rodolphe adjoints,
BEDU Didier, TESSON Jérôme, BONTE Alexandre, OLY Frédéric,
JULIEN Louise, JOURDAIN Valérie conseillers.

Absent : GAVOIS Olivier

Secrétaire de séance : BEDU Didier

Nombre en exercice : 11

Nombre présents : 10

Nombre de votants : 10

Lecture et approbation du procès verbal de la séance du 10/11/2014.

2014/52: Décision modificative n°3/2014 au budget primitif.

Mme le Maire rappelle que bureau d'études Amenager Territoire, en charge de l'élaboration du PLU a envoyé en novembre 2014, un complément de facturation concernant 11 réunions supplémentaires pour un montant de 8 220.00€ TTC avec une note d'honoraire correspondant à une actualisation de 1 300.65€ TTC. Lors de la dernière séance, le conseil a souhaité se rapprocher de l'UMO afin de connaître la légitimité de ces facturations.

Mme le Maire fait lecture de la réponse de l'Umo qui confirme que l'acte d'engagement fait mention de la facturation de réunion supplémentaire (350€ par réunion), et que dans la mesure où la commune « *ne peut apporter la preuve écrite que ces réunions ont été demandées par le bureau d'études, elles sont facturées à la commune* ». De même, « *concernant l'actualisation des notes d'honoraires, le bureau d'études est en droit d'obtenir cette actualisation dans la mesure où la prestation s'est déroulée sur plusieurs années* »

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents la décision modification n°3/2014 suivante afin d'honorer les paiements supplémentaires :

-61522 : entretien bâtiments : - 5000€

- 6413 : personnel non titulaire : -1000€
- 021 : virement de la section de fonctionnement : 6000 €
- 023 : virement à la section d'investissement : 6000€
- Opération 16 : élaboration du PLU : article : 2031 : 6000€

2014/53 : Délibération décidant de confier aux services de l'Etat, l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Madame le Maire fait lecture d'un courrier émanant des services de l'Etat qui proposent jusqu'en juillet 2015 d'instruire les dossiers d'urbanisme. En effet, l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme est à présent le maire au nom de la commune depuis l'approbation du PLU le 20 mars 2014. Conformément à l'article R422.5 du Code de l'Urbanisme, le conseil municipal peut décider dans le cadre d'une délibération, en application de l'article L422-8 de confier aux services de l'Etat l'instruction de tout ou partie des déclarations préalables, des certificats d'urbanisme ou des demandes de permis. Aussi, la DDT propose une convention encadrant cette mise à disposition des services déconcentrés de l'Etat prévue à l'article R422-5. Cette convention expirera le 30 juin 2015, conformément à la loi ALUR : accès au logement et un urbanisme rénové.

Me le Maire présente les termes de la convention de mise à disposition entre l'Etat et la commune de Feigneux pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de confier l'instruction des permis de construire, des permis de démolir, des permis d'aménager, des certificats d'urbanisme L-410-1b et des déclarations préalables, aux services de la Direction Départementale des Territoires de l'Oise.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer les conventions de mise à disposition entre l'Etat et la commune de Feigneux.

2014/54 : Délibération concernant l'obligation de dépôt de Déclaration préalable à l'édification d'une clôture.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 20 mars 2014,

VU le code de l'urbanisme et notamment son article R 421-12

CONSIDERANT que le conseil municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme,

CONSIDERANT l'intérêt de s'assurer du respect des règles fixées par le Plan Local d'Urbanisme préalablement à l'édification de la clôture et d'éviter ainsi la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE à l'unanimité des présents de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, à compter du 18 décembre 2014, sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme.

2014/55 : Travaux.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de projeter les travaux suivants pour l'année 2015 en section d'investissement.

- Budget eau : renforcement du réseau d'eau potable rue St Michel : devis de la Lyonnaise des eaux : 51 015.82€ TTC
- Budget communal :
 - 1- Mise en place de volets salle multi fonctions Pierre Grimaud afin de mettre le bâtiment communal en sécurité : estimation des travaux : 11 000€
 - 2- Mise aux normes électrique à l'école maternelle de Feigneux les Hirondelles : estimation des travaux : 2100€ TTC
 - 3- Acquisition d'une centrale horloge Eglise : coût estimé à 1700€ TTC
 - 4- Réhabilitation des trottoirs pour sécurisation des piétons (Grande Rue, Rue de Crépy) coût estimé des travaux : 76 854.74€ TTC
 - 5- Réhabilitation des fenêtres de la mairie afin de sécuriser le bâtiment (anti effraction) et permettre des économies d'énergie : 5100€ TTC
 - 6- Renforcement de l'éclairage public : mise en place d'un point lumineux rue St Michel et rue de Crépy afin d'y renforcer la sécurité : 2500€ TTC.

En section de fonctionnement sont prévus les travaux suivants :

- 1- Changement des fenêtres et volets au logement communal 06 Grande Rue (7500€ TTC)
- 2- Suppression de poteaux incendie hameau de Morcourt : 1560€ TTC (devis SAUR)

- 3- Déplacement du poteau incendie place Elisabeth Huraux pour une mise en place sur le trottoir d'en face rue de Crépy : 5784.32€ (devis Lyonnaise des eaux)
- 4- Remaniement de la clôture mise en place dans la cour de la salle Pierre Grimaud.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, souhaite à l'unanimité des présents solliciter la DETR, exercice 2015, sur les projets suivants :

► Budget eau :

- renforcement du réseau d'eau potable rue St Michel : devis de la Lyonnaise des eaux : 51 015.82€ TTC

► Budget communal :

- Mise en place de volet salle multi fonction Pierre Grimaud afin de mettre le bâtiment communal en sécurité : estimation des travaux : 11 000€
- Renforcement de l'éclairage public : mise en place d'un point lumineux rue St Michel et rue de Crépy afin d'y renforcer la sécurité : 2500€ TTC.

2014/56 : Demande de subvention auprès du Conseil Général exercice 2015 : Réhabilitation et sécurisation des trottoirs traversée de Feigneux : RD 50 : Rue de Crépy /Grande Rue.

Mme le Maire rappelle que dans le cadre de la sécurité des piétons, il a été décidé la réhabilitation des trottoirs Grande Rue et rue de Crépy. En effet, ceux-ci sont très vétustes à risque accidentogène. Il s'agit de trottoirs situés sur une route départementale : RD50, traversée principale de Feigneux, reliant la vallée de l'Automne à Crépy-en Valois, et nationale 2, axe très fréquenté. Par ailleurs, cette réhabilitation permettrait un meilleur écoulement des eaux pluviales qui par l'affaissement de certains trottoirs crée des stagnées d'eau, dangereux pour les piétons mais également pour les automobilistes.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents sollicite le concours financier du Conseil Général au taux communal connu en 2014 : 30% pour la réhabilitation desdits trottoirs. Le montant des travaux est estimé à 64 045.62€ HT.

Le plan de financement retenu à l'unanimité des présents, est le suivant :

- Montant des travaux :64 045.62€ HT
- Subvention du Conseil Général : taux communal : 30%.....19 213.68€HT
- Part communale.....44 831.94€ HT

**2014/57 : Demande de subvention auprès du Conseil Général exercice 2015 :
Mise aux normes électrique de l'école maternelle de Feigneux.**

Suite au rapport annuel d'intervention du bureau VERITAS, en charge de la vérification de la conformité des installations électriques des bâtiments communaux, le conseil municipal a décidé de prendre en compte les remarques formulées en procédant à la réalisation des travaux nécessaires à une remise aux normes. des installations électriques de l'école de Feigneux. Aussi, l'assemblée, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents de solliciter l'aide financière du Conseil Général. Le coût des travaux est estimé à 1682.23€ HT.

Le plan de financement retenu à l'unanimité des présents, est le suivant :

- Montant des travaux :1 682.23€ HT
- Subvention du Conseil Général : taux communal : 30%.....504.66€HT
- Part communale.....1 177.57€ HT

**2014/58 : Demande de subvention auprès du Conseil Général exercice 2015 :
Réhabilitation des fenêtres (anti effraction) de la mairie.**

Le conseil Municipal a décidé de mettre en sécurité la mairie par la mise en place de fenêtres anti effraction à la mairie. En effet ; les fenêtres actuelles sont très vétustes, et ne bénéficient pas de double vitrage (souci de gain d'énergie).

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents sollicite l'aide du Conseil Général pour le remplacement des fenêtres mairie pour la sécuriser et l'isoler permettant ainsi une économie d'énergie non négligeable. L'estimation des travaux s'élève à 4 217.36€ HT.

Le plan de financement retenu à l'unanimité des présents, est le suivant :

- Montant des travaux :4 307.36€ HT
- Subvention du Conseil Général : taux communal : 30%.....1 292.20€HT
- Part communale.....3 015.16€ HT

Informations diverses

- 1- **Château d'eau** : Deux scenarii étaient envisagés : maintien en l'état avec projet de peinture ou destruction. Des devis ont donc été établis. La mise en peinture offrait un devis à hauteur de plus de 16 000 € et 12 600€ pour une destruction. Au vu des devis et après consultation des riverains, le conseil municipal, après discussion et concertation, décide par vote à main levée à 7 voix pour et trois contre la destruction du château d'eau et donne autorisation à Mme le Maire de signer le devis retenu : Eurodem pour un montant de 12 600€ TTC ainsi que les

frais qui pourraient se greffer à ladite destruction. Contact sera pris auprès des prestataires SICAE, Lyonnaise des eaux et autres si nécessaire.

- 2- **Distribution des colis des Anciens** : Mme le Maire informe le conseil de la disponibilité des colis en mairie pour distribution selon la liste établie.
- 3- **Sortie des Anciens** : Mme le Maire propose les visites d'une fromagerie et du Musée de la Grande Guerre à Meaux, en mars ou avril 2015. Le conseil valide ce programme.
- 4- **Campagne de rebouchage de nids de poule** est prévue à la fin de la saison hivernale.
- 5- **Courrier de l'Ambassadeur de France en Irlande** : Mme le Maire informe d'un courrier émanant de l'Ambassadeur de France en Irlande qui s'intéresse au jumelage avec Athboy (Irlande) et propose à cette occasion une aide pour le développement de projet. Le courrier sera transmis à l'association Autonne Village.
- 6- **Courrier de réponse concernant des problèmes d'écoulement d'eaux pluviales et infiltration au niveau d'une habitation rue de la Houatte** : Mme le Maire fait lecture du courrier en réponse faite. La réfection de la rue de la Houatte en 2004 n'ont pas la conséquence des problèmes rencontrés.
- 7- **CCPV (Communauté de communes du Pays de Valois)** : Mme le Maire informe d'une réunion communautaire qui a eu lieu le 11 décembre dernier. Les points évoqués ont été les suivants : ***changement du prestataire de service pour les contrôles du SPANC** attribué à la Nantaise des Eaux. Il est à noter l'augmentation non négligeable des tarifs des prestations SPANC ; *** l'instruction des dossiers d'urbanisme** qui ne seront plus gérés par la DDT (juillet 2015), plusieurs scénarii sont proposés. Un débat s'instaure : le mode de paiement, demande de gratuité du service.... ***visite dans les locaux Véolia de Crépy-en-Valois** avec Patrice Huraux. Les services techniques ont fait la démonstration d'un nouvel équipement relatif à la collecte des ordures ménagère. La collecte se fera d'ici deux ans avec des camions à préhension latérale nécessitant le remplacement de toutes les poubelles et une nouvelle organisation de la part des administrés. Nous communiquerons les informations correspondantes dès transmission par le service collecte de la CCPV.
- 8- **PDV Formation** : propose une formation en collaboration avec les collectivités territoriales à l'utilisation d'un défibrillateur, au secourisme, secourisme routier, au secourisme lié à la petite enfance. Il s'agirait d'ouvrir ces formations à l'ensemble de la population et de se réunir une fois par trimestre sur un thème. La commune serait porteuse et financeur de ce projet de formation. L'action coûterait 400€ (correspondant à une soirée de formation). Le conseil Municipal (M Waechter Rodolphe se retirant de la discussion étant partie prenante de PDV Formation) réfléchit à ladite proposition.

Fin de la séance à 00h17.